L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 22 FÉVRIER 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
BUREAUX PROVISOIRES:
G. F. WEISSE, 1 RUBY.
E. DUVERGER, 1 RUBY.
Rue de Chartres No. 69, entre Conti et Bienville.
NOUVELLE-ORLÉANS:
VENDREDI MATIN, 22 FÉVRIER.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 sous pour les six numéros. Il ne se présente tous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour un mois ou deux, mais comme on leur ouvrirait un compte particulier pour une aussi courte période nous surchargerions sans profit la comptabilité, nous avons résolu de tout concilier en autorisant nos porteurs à nous représenter. C'est donc à eux dorénavant que les abonnés à la semaine devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

PETITE REVUE.

L'anniversaire de la naissance de Washington est une de nos solennités nationales. Le 22 février est dans notre histoire une date resplendissante qui rappelle l'époque déjà reculée où l'Amérique était soumise à la domination anglaise, mais où germaient déjà dans l'esprit de nos pères ces idées de liberté et d'indépendance qui devaient plus tard amener l'affranchissement des colonies.

L'enfant qui venait au monde dans une petite ville de la Virginie, le 22 février 1732, était appelé à d'immenses destinées. C'est lui que la Providence avait suscité pour fonder de ce côté de l'Océan la république modèle des temps modernes, l'asile des opprimés de l'ancien monde, l'école du progrès politique. L'enfant grandit et se mit à la tête de ses compatriotes pour secouer le joug britannique: l'histoire de ses immortelles campagnes est connue. Après avoir vaincu l'ennemi de sa patrie, Washington devint législateur et compléta par sa sagesse, par ses conseils, par son patriotisme désintéressé, l'œuvre qu'il avait commencée avec son épée.

Le nom de Washington est un des plus nobles et des plus illustres qui figurent dans les annales des siècles modernes, et on remonterait même dans le passé jusqu'aux temps où les grands dévouements étaient moins rares qu'aujourd'hui où n'en trouve pas de comparable à celui du fondateur de notre république.

Après cet hommage rendu au père de la patrie, il nous sera permis d'aborder le domaine proprement dit de la Revue. Que dironsnous des affaires? Rien, sinon que nul ne s'en plaint. Il a régné parmi nous cet hiver une grande activité et la morte-saison semble toute probabilité ne commencera que très tard. Les plaisirs, comme de coutume, marchent de pair avec les affaires: lorsque celles-ci sont brillantes, les autres le sont aussi. Or, jamais il n'y a eu autant de bals, de soirées, de réunions, de spectacles que cette année; on peut, sans crainte de se tromper, conclure de cet état de choses que depuis longtemps le commerce n'avait été aussi florissant dans la métropole du Sud.

Les régions politiques ne sont malheureusement pas aussi sereines. L'élection qui d'ordinaire calme l'effervescence des partis n'a fait cette fois que l'exciter. Depuis le mois de novembre dernier, démocrates et américains s'accusent mutuellement de toutes sortes d'énormités. Tous les assassinats qui se commettent sont attribués aux *Thugs*, pour nous servir de la pittoresque expression d'un journal du premier district. Les *Thugs* dans l'Inde sont des sectaires qui assassinent, non pour s'enrichir des dépouilles de leurs victimes, mais un point de plaisir de verser le sang, mais pour peupler le ciel d'âmes heureuses. Ils tuent par *humanité*, par amour de leur prochain, pour faire jouir plus tôt leurs semblables de la béatitude céleste.

Nos assassins et nos assommeurs, depuis l'élection de novembre, sont des *Thugs*. Qu'y a-t-il de vrai dans les reproches d'une partie de la presse? Nous le saurons bientôt probablement, car quelque uns de nos magistrats ont pris la résolution d'instituer une rigoureuse enquête et de citer devant eux tous ceux qui se disent instruits des ténébreuses et criminelles manœuvres de la formidable association.

Le gouverneur de son côté promet, dans une proclamation qui a paru hier, une récompense de mille piastres pour la découverte des émeutiers qui dans la nuit du 5 novembre ont brisé l'urne électorale dans le 7e et le 8e poll. Mille piastres, c'est fort tentant, mais il sera bien difficile de traduire devant la justice les auteurs de ce délit dont il n'existe qu'un seul témoin, le gardien de la paix qui affirme à l'époque, que les perturbateurs ne sont pas de cet Etat.

Les deux chambres de la législature ont voté la résolution qui destitue M. Hufty, et le gouverneur va maintenant nommer le nouveau shérif de la paroisse d'Orléans. La question sera portée devant les tribunaux, car M. Hufty, nous assure-t-on, ne se rendra pas sans avoir tiré l'épreuve judiciaire. Le pivot de l'affaire est l'interprétation à donner à l'article 97 de la constitution qui autorise la législature à destituer certains fonctionnaires civils. La cour suprême de la Nouvelle-Orléans tiendront que l'acte de la législature constitue une usurpation de pouvoir, en ce que celle ci n'a pas le droit de se prononcer sur la validité d'une élection, en dehors de ses propres membres. Or, on sait que le motif de la destitution de M. Hufty est d'avoir, dit-on dans la résolution des chambres, été violence qui a marqué l'élection dans certains polls et qui a donné la perte de quelques centaines de bulletins qui, compris dans le vote général, auraient donné la majorité à M. Bell.

L'article de la constitution délégue à la législature le droit absolu de destituer une certaine catégorie de fonctionnaires, et les avocats de M. Hufty se proposent d'en discuter l'esprit; ils demanderont aux tribunaux si les auteurs du pacte fondamental de l'Etat ont pu vouloir créer un conflit entre le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Ils maintiendront que le motif allégué pour la destitution d'un fonctionnaire doit se rapporter à celui ci et non pas nécessairement, en sa qualité de fonctionnaire, et sous ce rapport à un article qui a prévu son entrée en fonction, que l'article 97 est destiné à prévenir, dans certains cas d'urgence, les lenteurs et les dépenses de l'*impeachment*; en un mot que pour destituer un officier, il faut avoir contre lui des griefs résultant de la manière dont il remplit son mandat et non de l'origine même de ce mandat, sur la légitimité duquel le pouvoir judiciaire peut seul se prononcer.

On le voit, la question de droit constitutionnel dont nos tribunaux vont être saisis est extrêmement intéressante. Il ne s'agit point ici de M. Hufty, ni de parti qu'il représente, ni de ses adversaires politiques, mais de l'interprétation d'un article fort important de la Constitution. L'arrêt de la Cour suprême, soit qu'il reconnaisse le droit absolu de la législature ou qu'il en borne l'exercice aux conditions énoncées plus haut, tranchera toutes les difficultés et sera invoqué plus tard comme précédent.

HAVANE.

Arrivée du Black_Warrior.

Le steamer *Black Warrior*, capitaine Smith, est arrivé ici hier matin, venant de New-York et de la Havane: il a quitté ce dernier port le 18 de ce mois.

Le temps qui avait été depuis quelques semaines peu propice à la canne s'est remis au beau, mais la récolte sera plus faible que celle de l'année dernière. Les dernières instructions du gouvernement de Madrid au sujet de la Banque Espagnole établie à la Havane, ont été reçues et les directeurs se disposaient à commencer les opérations.

Le capitaine général a donné à la population le 17 de ce mois, le spectacle d'une petite guerre; il y avait 7,000 hommes de troupes sous les armes.

La corvette américaine *Opone* était, au départ du *Black Warrior*, à l'ancre dans la baie de la Havane.

M. L. Descombes, un des passagers du *Black Warrior*, est mort le 16 au soir à bord de ce steamer.

Voici le résultat du tirage de la loterie de la Havane, qui a eu lieu le 15 de ce mois:

25,308	$ 60,000	—3,292	$ 20,000
—6,510	$ 6,000	—7,446	$ 6,000
13,415,	30,645,	27,479,	28,287,
$ 2,000—	26437,	10,417,	12,153,
34,005,	24,981,	24,898,	26,430,
31,984,	23,437,	32,264,	chacun:

PIANO MÉCANIQUE.—En se référant à l'annonce publiée sous ce titre dans une autre colonne du journal, on verra que M. Pillard, facteur, demeurant rue Royale, 204, a déposé chez M. Parson, rue du Camp, 13, un nouveau piano de son invention.

Cet instrument, par sa construction, en représentant toutes les garanties possibles de solidité, et en même temps qu'il tient l'accord d'une manière admirable, il offre une libération en ne pesant plus utile dans la musique d'ensemble. Récemment avec le système Pillard les notes de l'accordeur deviennent inutiles pour les claviers, et le facteur ou le musicien peut lui-même donner au besoin le diapason de son instrument à volonté, et l'accorder à la tonalité d'un instrument quelconque. Le mécanisme heureux du pédal de M. Pillard mérite de fixer l'attention des curieux, et des amateurs, et nous leur en recommandons vivement l'examen.

ARBRES FRUITIERS.—Une belle collection de 6,000 arbres fruitiers est en vente au No 62, rue St-Charles. Voir aux avis.

Dépôt de médicaments
Compagnie d'Affrétement.
Bureau de l'Abeille.
Bureau de l'Abeille.
Bureau de l'Abeille